

Sommaire :

- [Textes de référence](#)
- [Principes de l'enseignement en DNL](#)
- [Note sanctionnant la scolarité de l'élève au cours de la classe de terminale](#)
- [L'évaluation de la DNL dans le cadre du baccalauréat](#)
- [L'interrogation orale en langue](#)
- [Tableau comparatif DNL SELO / hors SELO](#)

L'objectif de ce document est d'harmoniser les pratiques d'enseignement et d'évaluation en classe terminale afin de garantir la plus grande équité aux candidats passant l'évaluation spécifique de contrôle continu.

L'enseignement d'une discipline non linguistique (DNL) en langue vivante étrangère (LVE), s'il est généralement adossé à une section européenne ou de langue orientale (SELO), a désormais vocation à s'adresser au plus grand nombre d'élèves possible, dès le collège et en lycée et peut donc être dispensé hors SELO. Cela impose de repenser cet enseignement pour qu'il puisse s'adresser à tous les élèves et contribuer ainsi à développer leur capacité à réfléchir et à échanger, tout en se familiarisant avec les langues et cultures concernées.

L'enseignement en DNL contribue par ailleurs au développement des compétences orales. Celles-ci permettent aux élèves d'aborder avec davantage d'aisance les attendus de toute épreuve orale qu'ils rencontreront dans leur parcours, notamment l'épreuve de Grand Oral du baccalauréat général et technologique.

Les synergies développées ont des effets positifs tant du point de vue pédagogique que didactique et constituent un moteur pour réfléchir à sa pratique.

L'un des apports de l'enseignement de sa discipline en langue étrangère réside dans le fait d'amener les élèves à oser s'exprimer, communiquer et interagir plus librement. Il s'agit donc pour l'enseignant de mener une réflexion approfondie sur les stratégies à concevoir ou mettre en œuvre afin que les élèves prennent plaisir à apprendre, dans la discipline comme dans le maniement de la langue.

Enseigner dans une langue étrangère conduit à rendre son enseignement plus explicite. La relation établie avec le professeur de langue pour atteindre cette finalité est essentielle, au-delà de l'aspect purement technique ; cette collaboration permet d'enrichir la réflexion et les pratiques pédagogiques.

L'heure supplémentaire éventuellement attribuée pour l'enseignement de la discipline dite « non linguistique » en langue vivante étrangère ne relève d'aucun texte réglementaire. Néanmoins, des heures spécifiques peuvent être attribuées par un établissement dans le cadre de sa dotation horaire globale. L'enseignement d'une ou plusieurs disciplines en langue étrangère peut être dispensé jusqu'à 50% de l'horaire de la discipline.

Textes de référence

[Bulletin officiel n°31 du 26 août 2021](#)

[Bulletin officiel n°41 du 4 novembre 2021](#)

[Bulletin officiel n°42 du 12 novembre 2021](#)

Principes de l'enseignement en DNL

Au lycée, les sections européennes ou sections de langue orientale (SELO) proposent:

- un horaire d'enseignement linguistique renforcé dans la langue vivante étrangère de la section,
- l'enseignement, dans la langue de la section, d'une partie du programme d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques,
- des activités culturelles et d'échanges internationaux dans le cadre du projet d'établissement.

Hors section européenne ou section de langue orientale, l'enseignement de disciplines autres que linguistiques peut être dispensé en partie en langue vivante étrangère ou régionale, conformément aux horaires et aux programmes en vigueur dans les classes considérées.

Dans les deux cas de figure :

- Des **échanges réguliers avec les professeurs de langue** est souhaitable afin de travailler de manière coordonnée la langue et la DNL.
- Les programmes en vigueur pour la DNL sont **les programmes de droit commun** ; il n'y a donc pas d'adaptation de ces programmes tant dans les contenus que dans leur mise en œuvre.

Thèmes de l'enseignement commun du programme MSDGN :

- Thème 1 : Les organisations et l'activité de production de biens et de services
- Thème 2 : Les organisations et les acteurs
- Thème 3 : Les organisations et la société

Note sanctionnant la scolarité de l'élève au cours de la classe de terminale

En classe de terminale, la note sanctionne le travail effectué en langue étrangère dans la discipline non linguistique.

En SELO, cette note est attribuée par le professeur de la discipline non linguistique en liaison avec le professeur de langue.

En DNL hors SELO, cette note est attribuée par le professeur de la discipline non linguistique, et conjointement, sauf impossibilité, par le professeur de la langue vivante concernée.

Elle prend en compte :

- la participation spontanée ou suscitée au travail oral dans la classe ;

- l'implication de l'élève dans la réalisation de certains travaux imposés, oraux ou écrits, réalisés au cours de l'année, et la qualité de ces travaux : brefs comptes rendus de lecture, d'expériences, commentaires de documents, productions personnelles, etc. ;

- la maîtrise de la langue, dans un domaine spécialisé et plus généralement dans une situation de communication.

L'évaluation de la DNL dans le cadre du baccalauréat

En SELO : Le diplôme du baccalauréat général et du baccalauréat technologique comporte l'indication section européenne ou section de langue orientale (SELO), suivie de la désignation de la langue concernée, lorsque le candidat au baccalauréat général et au baccalauréat technologique scolarisé dans une section européenne ou de langue orientale a satisfait aux conditions suivantes :

- se prévaloir d'une moyenne sur le cycle terminal (moyenne des moyennes annuelles de première et de terminale) égale ou supérieure à 12 sur 20 en langue vivante A ou B (langue de la section) ;

- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique de contrôle continu visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue, acquis au cours de la scolarité en section européenne.

L'évaluation spécifique de contrôle continu prend en compte :

- le résultat d'une interrogation orale en langue, organisée par les enseignants de la section (assurée par un professeur de la langue vivante de la section et, sauf impossibilité, par un professeur de la discipline non linguistique) qui a lieu à la fin du cycle terminal, comptant pour 80 % de la note globale ;

- la note sanctionnant la scolarité de l'élève dans sa section au cours de la classe de terminale, qui compte pour 20 % de la note globale. Elle est conjointement attribuée par le professeur de langue et le ou les professeur(s) de la ou les discipline(s) non linguistique(s) ayant fait l'objet d'un enseignement dans la langue de la section.

Le BOEN n°42 du 12 novembre 2021 prévoit que : « La note finale attribuée à l'évaluation spécifique de contrôle continu est prise en compte, **sans pondération arrêtée au niveau national**, dans la moyenne de la langue vivante concernée par la DNL pour le trimestre ou le semestre au cours duquel a lieu l'interrogation orale. »

Hors SELO : Le diplôme du baccalauréat général et du baccalauréat technologique comporte l'indication de la discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante, suivie de la désignation de la langue concernée, lorsque le candidat, scolarisé ou non en SELO, a obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquise au cours de la scolarité dans une discipline non linguistique.

Cette évaluation spécifique comprend :

- le résultat d'une interrogation orale en langue, organisée par les enseignants de la section (assurée par un professeur de la discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement dans cette langue et, sauf impossibilité, un professeur de la langue vivante concernée), qui a lieu à la fin du cycle terminal, comptant pour 80 % de la note globale ;

- la note sanctionnant la scolarité de l'élève dans la discipline non linguistique au cours de la classe de terminale, qui compte pour 20 % de la note globale. Elle est attribuée par le ou les professeur(s) de la ou les discipline(s) non linguistique(s) ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante et conjointement, sauf impossibilité, par un

professeur de la langue vivante concernée.

L'interrogation orale n'est plus une épreuve ponctuelle organisée par l'académie mais une épreuve de contrôle continu organisée par l'établissement selon un calendrier qu'il détermine.

L'interrogation orale en langue

1- Les sujets d'examen (en SELO) :

Ils sont élaborés sous la responsabilité des Inspecteurs disciplinaires et de la langue concernée.

Ces sujets sont rassemblés dans une banque académique afin d'être proposés lors de l'épreuve du baccalauréat.

Les supports d'évaluations :

Les sujets ne comportent qu'une partie écrite courte (15 lignes environ), accompagnée ou non d'iconographie(s).
Le thème du sujet doit figurer bien en évidence en haut de la page. Il est demandé de proposer des sujets portant sur des thèmes différents.
Il est possible de donner la définition **unilingue** de deux ou trois mots en anglais/espagnol.
Dans la mesure du possible, l'ensemble ne doit pas excéder une page de recto de format A4.

Le questionnement :

Chaque sujet comporte **au maximum 5 questions** dont **au moins une question ouverte**.

2- L'évaluation orale :

1. **Prise en charge des candidats :**

Les examinateurs ont **un devoir de bienveillance** à l'égard des candidats : c'est une épreuve difficile, qui se déroule devant deux examinateurs, ce qui peut être de nature à intimider les candidats. Les examinateurs s'abstiennent de manifester leur opinion (favorable ou défavorable) et prennent garde à ne pas déstabiliser involontairement le candidat (par exemple par des plaisanteries).

L'accueil des candidats se fait **en langue française**. Durant celui-ci, les examinateurs leur rappellent les conditions de préparation et de passage de l'épreuve (en deux parties).

Ils leur rappellent également les règles de fonctionnement de l'épreuve, à savoir :

En SELO :

Le candidat a le choix entre deux sujets portant sur des parties différentes des programmes, soit donnés par les examinateurs, soit tirés au sort, selon la pratique disciplinaire.

En Economie-gestion, le candidat a le choix entre deux sujets portant sur des parties différentes des programmes, donnés par les examinateurs.

Il effectue son choix avant de commencer la préparation.

Il dispose de 20 minutes de préparation.

Hors SELO :

Le BOEN n°31 du 26 août 2021 précise que : « Les ressources utilisées sont produites par le candidat et s'ancrent dans l'enseignement reçu en DNL au cours de l'année de terminale. »

Dans l'académie de Rennes, à titre indicatif, il est proposé aux professeurs de demander à chaque candidat de présenter trois ressources choisies et travaillées durant l'année, portant chacune sur une question différente du programme. Parmi les trois ressources présentées, les examinateurs en retiennent une qu'ils indiquent clairement au candidat.

Il dispose de 10 minutes de préparation.

2. Déroulement de l'épreuve :

Pour éviter toute contestation, il est conseillé de prendre note du temps de passage du candidat pour chacune des parties de son oral (Rappel : en SELO, le BO n°31 du 26 août 2021 précise que « L'interrogation orale comporte deux parties de même durée et d'importance égale dans l'attribution de la note »).

Les objectifs de la présentation et de l'entretien sont les mêmes en DNL SELO et hors SELO.

Première partie de l'épreuve (10 minutes en SELO, 5 minutes maximum en DNL hors SELO) :

Les examinateurs **laissent le candidat s'exprimer** selon les modalités définies par le B.O. n°31 du 26 août 2021 : « *Le candidat doit donner la preuve qu'il sait rendre compte du ou des document(s) de manière précise et nuancée, qu'il sait en dégager les idées principales et les enjeux* ». On attend donc du candidat **un exposé en continu**, les interventions éventuelles des examinateurs ne devant être que ponctuelles (pour demander une précision utile au candidat, pour lui fournir un mot qui lui manquerait) et inspirées par le seul souci de l'aider. Si cet exposé ne dure pas les dix minutes prévues, il est suivi d'un entretien permettant de le compléter ou de le préciser ; cet entretien porte obligatoirement sur le même sujet.

Deuxième partie de l'épreuve (10 minutes en SELO, 5 minutes en DNL hors SELO) :

Elle prend la forme d'un entretien entre le candidat et le jury qui « porte sur les travaux et activités effectuées dans l'année et, de manière plus générale, dans le cadre de la section. La liste des questions étudiées est fournie à titre d'information par le candidat le jour de l'épreuve. L'entretien peut également porter sur l'ouverture européenne ou orientale et les différentes formes qu'elle a pu prendre dans l'établissement » (B.O. n°31 du 26 août 2021).

Conformément au texte officiel, il n'est pas attendu que le candidat en SELO arrive à l'oral avec un dossier mais il doit présenter une liste des activités accomplies dans le cadre de la section, remise aux examinateurs et servant de support à cet entretien. L'élève peut personnaliser sa liste.

NB : En ce qui concerne les candidats en DNL hors SELO, le n°31 du 26 août 2021 n'évoque pas de liste.

Présenter le choix : portfolio ou simple fiche parcours

3. La notation :

- Elle est établie en concertation par les deux professeurs examinateurs (DNL et LV).

- Il est important de noter positivement : avec quel degré de maîtrise le candidat articule-t-il ses connaissances pour proposer une réponse construite et pertinente au sujet posé ? Avec quel degré de précision le candidat exprime-t-il sa réflexion personnelle ?

- La grille académique d'évaluation, d'inspiration commune à toutes les DNL, est celle jointe à ce document. **La même grille est utilisée en SELO et hors SELO.**

- Dans la mesure du possible, il est recommandé d'avoir une première délibération après chaque oral, avant de faire passer le candidat suivant. Il convient de prendre des notes succinctes, mais précises, sur les qualités et les défauts observés, de manière à pouvoir différer l'attribution de la note définitive, pour que la prestation d'un candidat soit appréciée par rapport à l'ensemble de la session d'examen et non par rapport aux quelques-uns qui se succèdent sur sa demi-journée.

- Il importe de valoriser le choix par les élèves d'un enseignement exigeant et donc d'ouvrir la notation vers le haut, les meilleurs candidats méritant en toute logique d'avoir accès à la note maximum.

Tableau récapitulatif DNL SELO/hors SELO

Textes de référence : BOEN 26 août 2021 BOEN 4 novembre 2021 BOEN 12 novembre 2021	Lycée Général et Technologique	
	DNL dans le cadre d'une SELO	DNL hors SELO
Cadre	Un enseignement d'une partie du programme de DNL dans la langue de la section (LVA ou LVB) sur tout le cycle terminal. Obligatoirement un enseignement linguistique renforcé.	Un enseignement d'une partie du programme de DNL dans la langue de la section (LVA, LVB ou LVC) sur tout le cycle terminal. Pas d'enseignement linguistique renforcé obligatoire.
Bulletins et Moyennes (cycle terminal)	La moyenne trimestrielle (ou semestrielle) obtenue en DNL apparaît sur le bulletin. Elle est distincte de la moyenne de LV et de la moyenne de la discipline.	
Livret Scolaire et Parcoursup	Les moyennes trimestrielles (ou semestrielles) apparaissent dans le livret scolaire (LSL). Elles sont distinctes de celles de LV et de la discipline. Elles sont donc intégrées au dossier pris en compte dans Parcoursup.	
Interrogation orale	L'interrogation orale (SELO ou hors SELO) n'est plus une épreuve ponctuelle organisée par l'académie mais une épreuve de contrôle continu organisée par l'établissement selon un calendrier qu'il détermine.	
	Examineurs: Un professeur de LV de la section, et <i>sauf impossibilité</i> , un professeur de DNL.	Examineurs: Un professeur de DNL, et <i>sauf impossibilité</i> , un professeur de la LV concernée.
	Durée: 20 minutes de préparation, puis <ul style="list-style-type: none"> 10 minutes d'exposé en continu du candidat 10 minutes d'entretien avec les examinateurs 	Durée: 10 minutes de préparation, puis <ul style="list-style-type: none"> 5 minutes d'exposé en continu du candidat 5 minutes d'entretien avec les examinateurs
	Sujets inconnus. Sélection recommandée dans la banque de sujets académiques.	Sujet préparé et apporté par le candidat.
	Cadrage académique (à titre indicatif): Le candidat tire au hasard 2 sujets parmi ceux proposés et choisit celui qu'il souhaite traiter.	Cadrage académique (à titre indicatif): Le candidat présente trois documents choisis et travaillés durant l'année, portant chacun sur une question différente du programme. Parmi les trois documents présentés, les examinateurs en retiennent un qu'ils indiquent clairement au candidat.
	Documents académiques: fiche d'information et grille d'évaluation académique	
Évaluation spécifique au Baccalauréat Remarque: La DNL n'est pas considérée comme un « enseignement optionnel » du nouveau baccalauréat.	L'évaluation spécifique de contrôle continu prend en compte: <ul style="list-style-type: none"> le résultat d'une interrogation orale en langue comptant pour 80% de la note globale; la note sanctionnant la scolarité de l'élève au cours de la classe de terminale comptant pour 20% de la note globale. Elle est conjointement attribuée par le professeur de la DNL et le professeur de LV de la section. 	L'évaluation spécifique de contrôle continu prend en compte: <ul style="list-style-type: none"> le résultat d'une interrogation orale en langue comptant pour 80% de la note globale; la note sanctionnant la scolarité de l'élève au cours de la classe de terminale comptant pour 20% de la note globale. Elle est attribuée par le professeur de la DNL, et conjointement, <i>sauf impossibilité</i>, par le professeur de la LV concernée.
	La note finale attribuée à l'évaluation spécifique de contrôle continu est prise en compte, sans pondération arrêtée au niveau national , dans la moyenne de la LV concernée par la DNL pour le dernier trimestre ou semestre de terminale. <i>Une solution fréquemment adoptée est de faire compter la note de DNL pour 30% dans la moyenne de LV.</i>	
Conditions pour la mention sur le diplôme du Baccalauréat	Pour l'indication SELO, 3 conditions: <ul style="list-style-type: none"> Scolarité en SELO pendant les deux années du cycle terminal Moyenne sur le cycle terminal en LVA ou LVB de la section ≥ 12 Note à l'évaluation spécifique ≥ 10 	Pour l'indication DNL, 2 conditions: <ul style="list-style-type: none"> Scolarité en DNL pendant les deux années du cycle terminal Note à l'évaluation spécifique ≥ 10